



**OCCE** AUTONOMES  
& SOLIDAIRES

*Pédagogie coopérative*

# GUIDE DE PROCÉDURE RETKOOP

À DESTINATION DES MANDATAIRES

Régies d'avance :

Comptabilisation dans Retkoop

## 1) Démarrage du logiciel compta en ligne :

Via Internet tapez l'adresse suivante : <http://www.occe.free.fr>

Saisissez votre identifiant et votre mot de passe tels que votre AD vous les a fournis.

### La coopération en réseau Retkoop

(Non provisoire)  
[Plus d'info...](#)

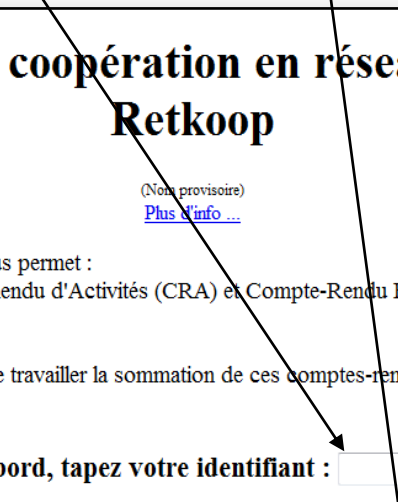
Mandataires de coopératives scolaires, ce service vous permet :

- de saisir votre Compte-Rendu statutaire : Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF).
- de saisir votre comptabilité au jour le jour.

Trésoriers départementaux, ce service vous permet de travailler la sommation de ces comptes-rendus et la gestion de vos coopératives.

**Mais d'abord, tapez votre identifiant :**

**et tapez votre mot de passe :**



Notes personnelles :

## 2) Votre dossier :

Vous voici à présent dans votre dossier coop, vous devez entrer dans le cahier de comptabilité :

FEDERATION NATIONALE  
OCCE ASSOCIATIONS & SOLIDAIRES

OCCE  
Année scolaire 2012 - 2013

-- Sommaire --

Bonjour Jeannot. Tu représentes la Coopérative Scolaire de l'École Publique Jules Ferry à JOINVILLE.

Les adhésions "en ligne" est la grande nouveauté de cette rentrée scolaire 2012. Tu vas participer à la finalisation (et l'amélioration) de ce service, qui est presque totalement opérationnel. Merci pour ta compréhension. Chaque année entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre, tu dois renouveler ton adhésion à l'OCCE 999.

Adhésion

Chaque année, tu dois établir au 31 août un compte-rendu d'activités et un compte rendu financier.

Si tu n'as pas saisi la compt. au jour le jour en 2011 - 2012, saisis ici :  
Ton Compte-Rendu 2012.

Ton C.R. est saisi, et il va être vérifié par l'OCCE 999.

De même, pour l'année scolaire actuellement en cours (2012 - 2013) :  
Ton Compte-Rendu 2013.

Ton C.R.F. est en construction, car tu as commencé ton cahier de compt. en ligne.

Retour vers la page d'identification  
(Quitter le service)

Avant de devoir enregistrer les régies d'avance que vous confiez à vos collègues, il vous faut remplir les formulaires en doubles exemplaires, les premiers pour la comptabilité de votre coopérative, les seconds pour chacun des collègues qui prennent une régie d'avance.

Si vous ne disposez pas de ce formulaire, demandez-le à votre OCCE.

## Enregistrement du versement de la régie d'avance :

Premiers éléments à inscrire : les différents éléments de l'opération comptable : n° de pièce jointe, date, libellé, n° du chèque.

Comptes de trésorerie													
A	n° de P.J. B	C	Date D	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J	512 : Caisse d'Épargne			
										Entrées K	Sorties L		
0			01/09/2013	Excédent ou déficit reporté :									
1	D1	GA	15/09/2013	ACHAT CALENDRIERS	12364569		-				73,20		
2	D2	GA	18/09/2013	ACHAT CARREFOUR	125459888		X				32,07		
3	R1	GA	19/09/2013	VENTE CALENDRIERS						60,00			
4	R2	GA	25/09/2013	VERSEMENT COTISATIONS						84,00			
5	INTERNE	GA	28/09/2013	MOUVEMENT INTERNE						100,00			
6	D3	GA	03/10/2013	ACHAT LOTO COOPERATIVE	1458965478		-				272,00		
7	D4	GA	05/10/2013	COTISATION OCCE	56896544		-				78,25		
8	R3	GA	10/10/2013	RECETTE LOTO						416,00			
9	R4	GA	09/11/2013	VENTE TRAVAUX COOPERATIFS							65,00		
10	R5	GA	18/11/2013	VENTE LOTO						458,50			
11			20/09/2013	participation des parents coop cycle									
12			20/09/2013	participation des parents coop cycle									
13			20/09/2013	participation des parents coop cycle									
14			20/09/2013	participation des parents coop cycle									
15			11/12/2013	VENTE PHOTOS						500,00			
16			11/12/2013	ACHAT PHOTOS							300,00		
17			11/12/2013	ACHAT PHOTOS							300,00		
18			11/12/2013	VENTE PHOTOS						500,00			
19	Rég AV 1	GA	11/12/2013	Régie d'avance classe 1	123456789			100,00			100,00		
20													
Récapitulation										100,00	0,00	2 183,50	1 155,52

Seconde étape : inscrire le montant de la régie dans la colonne « Montant versé » des Régies d'avance. Dans l'exemple, la régie d'avance est de 100,00 euros.

Enfin, il faut enregistrer le chèque lui-même puisqu'il a été confié au (à la) collègue qui va l'encaisser. Il faut donc l'inscrire en sortie du compte courant.

### **MAIS IL NE FAUT RIEN INSCRIRE DANS LES COLONNES DE VENTILATION !**

En effet, l'argent qui vient d'être confié à une tierce personne n'est, pour l'instant pas dépensé, et il n'a fait que changer de localisation en passant du compte de la coopérative au compte personnel de l'enseignant(e). La coopérative scolaire n'est ni plus riche ni moins riche qu'avant le déplacement de cette somme : il ne faut donc rien ventiler, cela sera fait au retour de régie d'avance.

## Enregistrement du retour de régie d'avance :

**ATTENTION : LES RETOURS DE REGIES D'AVANCE DOIVENT POUR L'INSTANT SE FAIRE SUR LE CAHIER EN VENTILATION MANUELLE ; LE PROCEDURE EN VENTILATION AUTOMATIQUE ATTEND D'ÊTRE FINALISE AU NIVEAU DE LA PROGRAMMATION ;**

Avant la clôture des comptes en fin d'année scolaire, toutes les régies d'avance doivent être remises à zéro et l'argent non dépensé doit revenir à la coopérative scolaire. En effet, pour faire le bilan et connaître la situation comptable de la coopérative, tous ses avoirs doivent être comptabilisés et donc lui revenir.

Chacun de vos collègues va donc vous faire un chèque de restitution des sommes qui n'ont pas été dépensées, et vous allez encaisser les chèques et comptabiliser les dépenses.

Premiers éléments à inscrire : les différents éléments de l'opération comptable : n° de pièce jointe, date, libellé.

Comptes de trésorerie												
A	n° de P.J. B	Date * C	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement descriptures, etc. G	Pointage H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J	512: Caisse d'Épargne			
									Entrées K	Sorties L		
0		01/09/2013	Excédent ou déficit reporté :									
1	D1	15/09/2013	ACHAT CALENDRIERS	12364569							73,20	
2	D2	18/09/2013	ACHAT CARREFOUR	123459888		X					32,07	
3	R1	19/09/2013	VENTE CALENDRIERS							60,00		
4		20/09/2013	participation des parents coop cycle									
5		20/09/2013	participation des parents coop cycle									
6		20/09/2013	participation des parents coop cycle									
7		20/09/2013	participation des parents coop cycle									
8	R2	26/09/2013	VERSEMENT COTISATIONS							84,00		
9	INTERNE	28/09/2013	MOUVEMENT INTERNE							100,00		
10	D3	03/10/2013	ACHAT FLOTO COOPERATIVE	1458965478							272,00	
11	D4	09/10/2013	COTISATION OCCE	56896544							78,23	
12	R4	09/11/2013	VENTE TRAVAUX COOPERATIFS							65,00		
13	R5	09/11/2013	VENTE PHOTO							458,50		
14		11/12/2013	ACHAT PHOTO								300,00	
15		11/12/2013	ACHAT PHOTO								300,00	
16		11/12/2013	VENTE PHOTOS							500,00		
17		11/12/2013	VENTE PHOTOS							500,00		
18	Rég AV	13/12/2013	Régie d'avance classe 1	123456789				100,00			100,00	
19	Rég AV1	30/06/2014	Retour sur régie d'avance classe 1						29,00		29,00	
20												
							Récapitulation		100,00	29,00	1 796,50	1 155,52

Il faut maintenant différencier le montant qui est rendu de celui qui a été dépensé. Prenons pour exemple la situation suivante :

- Régie d'avance versée = 100 €
- Montant rendu = 29 €
- Montant dépensé = 71 €

Le montant non dépensé appartient toujours à la coopérative scolaire et va changer de localisation en sens inverse de celui du versement. **Il n'y aura donc pas de ventilation pour le montant rendu.**

Première ligne d'écriture 29 € rendus à inscrire en entrée sur le compte courant et dans les montants expliqués des Régies d'avance.

Pour cette ligne, pas de ventilation. L'argent change de lieu pour revenir sur le compte courant de la coopérative ; il n'y a ni enrichissement ni appauvrissement de la coopérative, donc pas de ventilation.

													Comptes de f			
Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J	512 : Caisse d'Épargne		n° 123456789 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification X	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	6281 Cotisations à l'OCCCE 999 AB	6282 Assurances AC		
			Entrées K	Sorties L												
					414,94			0,00	414,94							
-				73,20	341,74			0,00	341,74		1			73,20		
X				32,07	309,67			0,00	309,67		2					
-			60,00		369,67	116,00		116,00	485,67		3					
-					369,67			116,00	485,67		4					
-					369,67			116,00	485,67		5					
-					369,67			116,00	485,67		6					
-					369,67			116,00	485,67		7					
-				84,00	453,67			116,00	569,67		8					
-			100,00		553,67		100,00	16,00	569,67		9					
-				272,00	281,67			16,00	297,67		10	272,00				
-				78,25	203,42			16,00	219,42		11			78,25		
-				65,00	268,42			16,00	284,42		12					
-				458,50	726,92			16,00	742,91		13					
-				300,00	426,92			16,00	442,91		14	300,00				
-				300,00	126,92			16,00	142,91		15	300,00				
-				500,00	626,92			16,00	642,91		16					
-				500,00	1126,92			16,00	1142,91		17					
-	100,00				1026,92			16,00	1042,91		18					
-				29,00	1055,92			16,00	1071,91		19					
-				71,00	1055,92			16,00	1071,91		20					
												71,00				
Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J	Entrées K	Caisse d'Épargne Sorties L	n° 123456789 Soldes M	Entrées Q	530 : Caisse Sorties R	Soldes S	Situation générale W	Modification X	6070 Achat d'objets à céder Z	6180 Activités éducatives AA	6281 Cotisations à l'OCCCE 999 AB	6282 Assurances AC		
										Valider et calculer						
Total des montants versés	100,00	100,00	1796,50	1155,52	1055,92	116,00	100,00	16,00	1071,92	Total des comptes de fonctionnement :	945,20	71,00		78,25		

Seconde ligne à écrire : les 71 € dépensés à inscrire dans les montants expliqués des Régies d'avance et à ventiler en Charges d'Activités Educatives.

L'argent non rendu a été dépensé ; il faut donc l'inscrire en dépenses dans la colonne 6180.

**Remarques :**

- Il est possible d'inscrire les deux opérations sur la même ligne (restitution de l'argent non dépensé et explication de l'argent dépensé), mais cela peut apparaître compliqué à lire.
- Le total des montants versés et des montants expliqués des régies d'avances doivent être égaux en fin d'exercice comptable.

Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J
-		
X		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-	100,00	
-		29,00
-		71,00
Point- age H	Régie montant versé I	d'avance montant expliqué J
Total des montants versés	100,00	100,00

**Exemple de régies d'avances complètes (versées puis soldes reversés) :**

Comptes de trésorerie												
A	n° de P.J. B	Date * C	Libellé des opérations * E	n° de chèque F	Action - Projet - Thème - regroupement d'écritures, etc. G	Pointage H	Régie d'avance		512 :		n° 666 Sol	
							montant versé I	montant expliqué J	Entrées K	Banque Route Sorties L		
0		01/09/2006	Excédent ou déficit reporté :									
1		21/11/2006	régie d'avance classe B			-	150,00					150,00
2		21/11/2006	régie d'avance classe A	123456		-	150,00					150,00
3		21/06/2007	Utilisation de régie d'avance classe A			-		100,00				
4		21/06/2007	Utilisation de régie d'avance classe B			-		120,00				
5		22/06/2007	retour sur régie d'avance classe A			-		50,00	50,00			
6		22/06/2007	retour sur régie d'avance classe B			-		30,00	30,00			
7			Réinitialiser		par choix dans cette liste	-						
			* : saisie obligatoire									
			Récapitulation				300,00	300,00	80,00			300,00

Versements : opérations 1 et 2 : deux régies d'avance de 150,00 € chacune

Montants utilisés : opérations 3 et 4 : 100,00 € et 120,00 € utilisés par les classes (à ventiler en « Charges des activités éducatives »)

Montants rendus : opérations 5 et 6 : rendus : 50,00 € et 30,00 €.

Pour ce qui est des comptes de fonctionnement :

Régie d'avance	512 :	Banque Route	n° 666 888 777	530 : Caisse	Soldes	Situation générale	Modification	6070	6180	6281
montant versé I	Entrées K	Sorties L	Soldes M	Sorties R	S	W	Suppression X	Achat d'objets à céder Z	Activités éducatives AA	Cotisations à l'OCCE 999 AB
			-254,00			0,00				
150,00		150,00	-404,00			0,00				
150,00		150,00	-554,00			0,00				
	100,00		-654,00			0,00				
	120,00		-774,00			0,00			100,00	
	50,00	50,00	-804,00			0,00			120,00	
	30,00	30,00	-874,00			0,00				
300,00	300,00	80,00	-474,00	0,00	0,00	0,00		0,00	220,00	0,00

Opérations 1 et 2 (versement) : pas de ventilation

Opérations 3 et 4 (montants dépensés) : ventilation en 6180 car ces montants n'appartiennent plus à la coopérative scolaire.

Opérations 5 et 6 : transfert en retour de montants non dépensés appartenant à la coopérative, donc pas de ventilation.

Remarque : les montants versés et expliqués des régies d'avance sont égaux (300 €) en fin de parcours.